

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 19

L'an deux mille quatorze le jeudi 25 septembre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle Reillon, maire.

**Etaient présents :** Christelle REILLON, Sébastien DESTAIS, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Agnès PLANCHARD, Michel BERTHO, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Claudius BROCHARD, Valéry PORTAIS, Carine MEZIERE, Valérie DUROY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Maud VINCHON-FAUCHER

**Absents excusés :** Damien GUERET (pouvoir Nadège CHESNEAU), Laurent AILLERIE (pouvoir Sébastien DESTAIS), Géraldine BRICIER (pouvoir Agnès PLANCHARD).

**Secrétaire de séance :** Claudius BROCHARD

**Date de convocation :** le 19 septembre 2014

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Présentation travaux station d'épuration
2. Personnel communal
3. Finances : décision modificative, non valeurs, consultation minibus, tarifs
4. Animation jeunesse : activités et tarifs
5. Portage foncier (EPFL)
6. Point commission travaux
7. Délégations SDEGM, CRUEL et commission Laval Agglomération
8. CCAS : désignation d'un nouveau membre
9. Dossiers à traiter et priorités
10. Questions diverses

### 1-Présentation travaux station d'épuration

Thierry Salmon, responsable du service technique a été invité pour présenter la nouvelle station d'épuration en cours de construction et pour répondre aux questions des élus sur son fonctionnement.

### 2-Personnel communal

#### **N°92/2014 - OBJET : Personnel communal**

Madame le maire explique au Conseil que les nouveaux rythmes scolaires (TAP) ont nécessité de nombreux aménagements de postes. A ce jour, il s'avère nécessaire de remplacer partiellement un agent, actuellement en congé parental.

Aussi, pour permettre de répondre aux besoins recensés à ce jour par les services périscolaires et compte tenu des aléas, il est proposé, dans un premier temps, de recourir au pôle intérim du Centre de gestion 53. Quand le poste sera bien dimensionné, il pourra alors être proposé à l'agent un contrat à durée déterminée signé avec la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- ADOPTÉ cette proposition
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion 53
- AUTORISE le Maire à signer le contrat à durée déterminée, en remplacement de l'agent en congé parental, pour une durée maximale correspondant au poste remplacé soit 18heures, dès que le besoin du service périscolaire sera effectivement stabilisé

**N°93/2014 - OBJET : Personnel communal : révision de poste**

Madame le Maire rappelle le contexte de réorganisation des services à l'occasion de la mise en œuvre de la classe les mercredis matins depuis la rentrée 2014 et le fonctionnement du restaurant scolaire à cette occasion.

De fait, le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe crée lors du conseil du 26 août 2014 à l'occasion de la réintégration d'un agent de retour de disponibilité doit être révisé de 24.30/35<sup>ème</sup> à 23.50/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014. En effet, le besoin d'un agent sur cette période, compte tenu des effectifs, n'est pas nécessaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de diminuer le poste créé à 24.30/35<sup>ème</sup> pour le passer à 23.5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014
- AUTORISE le maire à signer les documents nécessaires.

**3-Finances : décision modificative, non valeurs, consultation minibus, tarifs**

**N°94/2014 - OBJET : Affectation des résultats - Exercice 2013**

**Compte tenu des comptes administratifs de l'exercice 2013**

CONSIDERANT les besoins de financement de la section d'investissement du budget principal,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- au budget principal un excédent d'exploitation de **206 063 €**.
- au budget eau et assainissement un excédent d'exploitation de **31 526.10 €**.
- au budget panneaux photovoltaïques un excédent d'exploitation de **1 175.61 €**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Pour le budget principal :**

-DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent 2013 au compte 1068 pour financer les investissements : **206 063 €**.

-DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement à l'article 001 en report : **66 293.58 €**

**Pour le budget eau-assainissement :**

-DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation 2013 à l'article 1068 pour financer les investissements : **31 526.10 €**

-DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement à l'article 001 en report : **85 298.84 €**.

**Pour le budget panneaux photovoltaïques :**

-DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement à l'article 002 en report : **1175.61 €**

-DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement à l'article 001 en report : **16 777.76 €**.

**N°95/2014 - OBJET : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget eau et assainissement et le budget commune**

Madame le Maire explique que le comptable n'a pu recouvrer certaines créances et a épuisé toutes les mesures de poursuite.

**-Sur le budget eau-assainissement :**

Considérant qu'il a sollicité et justifié leur admission en non-valeur, selon le détail ci-dessous, pour une valeur globale de 2 520.53 €. Date de prise en charge année 2010-2011-2012-2013 sommes non recouvrées 2 520.53 €.

**-Sur le budget commune :**

Considérant qu'il a sollicité et justifié leur admission en non-valeur, selon le détail ci-dessous, pour une valeur globale de 98.18 €. Date de prise en charge année 2010-2011-2012-2013 sommes non recouvrées 98.18 €.

Le Maire demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables désignées ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

-DONNE un avis favorable.

-DECIDE d'inscrire ces opérations au budget eau et assainissement 2014 à l'article 6541 pour la somme de 2 520.53 € et au budget commune pour la somme de 98.18 €.

**N°96/2014 - OBJET : Décision modificative n°3 (Eau-assainissement)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au 6541 pour le paiement de non-valeurs.

**Section fonctionnement :**

Dépenses : article 022 vers article 6541 : 1896 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-AUTORISE cette régularisation budgétaire

**N°97/2014 - Objet : Compteurs d'eau - branchement et tarifs eau et assainissement**

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

Le forfait pour :

- l'ouverture ou la fermeture d'un compteur d'eau : 50 €
- branchement au réseau d'eau : 378 €
- branchement au réseau d'assainissement : 322 €

**N°98/2014 - Objet : Tarif du contrôle des réseaux d'eau à l'occasion d'une vente de maison dans le bourg d'Ahuillé**

Madame le Maire rappelle que ce tarif porte sur le contrôle des réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées lors de la vente d'une maison dans le bourg. Il vise à vérifier si les écoulements de la maison passent dans les bons réseaux collectifs.

Il est proposé un montant de 63.50 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-DECIDE d'instaurer ce nouveau tarif lors d'une vente de maison dans le bourg à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015

-FIXE le montant à 63.50 € net.

**N°99/2014 - OBJET : Location véhicule pour les activités du service animation jeunesse/passarelle pour les vacances scolaires de la Toussaint**

Une consultation, auprès de 6 entreprises, a été réalisée pour la location de minibus pendant les vacances scolaires de l'année scolaire 2014/2015. Le budget alloué aux activités de l'animation jeunesse n'étant pas encore établi, Madame le Maire propose de retenir la proposition de location d'un minibus pour les seules vacances de la Toussaint.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-ACCEPTE la proposition du maire de signer un contrat de location avec l'entreprise Beaufils pour la période du 18 octobre au 31 octobre 2014 pour un montant de 310 € HT.

-DIT qu'au terme du contrat, une consultation sera relancée.

#### **4- Animation jeunesse**

**N°100/2014 - OBJET : Tarifs passerelle pour les activités et abonnement annuel pour l'animation jeunesse**

Les tarifs des activités sont revalorisés comme suit :

-demi-journée : **5.50 €** au lieu de 5 €, pour les hors commune une majoration est appliquée de 2 €

-journée : **9.50 €** au lieu de 8 €, pour les hors commune une majoration est appliquée de 3.5 €

Ce sont les tarifs de base applicables aux activités sans entrée payante et avant l'application du quotient familial.

Ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les activités proposées pour la période des vacances de la Toussaint sont présentées et validées par le conseil. Les tarifs seront soumis au prochain conseil d'octobre.

### 5-Portage foncier (EPFL)

Madame le Maire rappelle les informations communiquées lors du conseil du mois de juillet concernant la création de l'EPFL (établissement public foncier local).

Il a été créé en février 2014. Les membres fondateurs sont la ville de Laval, Laval agglomération, le Conseil général et d'autres communautés de communes. Il a pour vocation l'acquisition des terrains, bâtiments ou autre, en faveur de l'habitat, de projets économiques, d'équipements publics, de rénovation urbaine ou espaces naturels à la place des collectivités qui ne pourraient pas financièrement s'engager sur le moment. Sa compétence exclusive reste le foncier et non l'aménagement. Il n'existe pas de montant maximum à l'investissement.

A titre d'exemple, il pourra agir pour l'acquisition de terrain ou d'habitat situés en zone de préemption, pour permettre à une commune un aménagement de centre bourg.

Actuellement il existe un outil de portage foncier, néanmoins il devra être révisé et évalué afin de l'intégrer dans la compétence de ce nouvel établissement.

La commune d'Ahuillé proposera l'acquisition de terrains ou de bâtiments en faveur de l'habitat, de projets économiques et d'équipements de loisirs.

### 6-Point commission travaux (20/09)

La commission travaux s'est réunie et a étudié les différents projets à mettre en œuvre :

- Accessibilité
- Lotissement
- Portage foncier
- Entretien des bâtiments
- Sécurité des bâtiments
- Règlement intérieur/consignes d'utilisation des locaux
- Mise à jour des clés
- Très Haut Débit et zones non couvertes
- Aménagement (PLU, PLH, PLUI ...)

Des groupes de travail ont été constitués qui se réuniront ce prochain trimestre. L'avancement des dossiers fera l'objet d'une communication régulière auprès du conseil municipal.

### 7-Délégations

Sébastien DESTAIS ne souhaite plus assurer la délégation de suppléant au sein du SDEGM et du CRUEL, ni participer à la commission Habitat de Laval Agglomération.

Les membres de la commission travaux ont été sollicités pour pourvoir à son remplacement.

Mme le Maire propose la désignation de Claudius BROCHARD à la commission Habitat de Laval Agglomération. Approuvée par le conseil municipal.

#### **N°101-2014 - OBJET : Modification de certaines délégations**

Madame le Maire indique que Sébastien DESTAIS a fait part de son souhait de démissionner et ne souhaite plus assurer la délégation de suppléant au sein du SDEGM et du CRUEL.

Elle rappelle la délibération du 28 mars dernier n°34/2014 ainsi que celle du 22 avril n°50/2014 concernant la composition des délégations. Le remplacement de Sébastien Destais est ainsi proposé.

Les délégations : le conseil municipal accepte à l'unanimité

**SDEGM** : Maurice Aubry, 5<sup>ème</sup> adjoint, Suppléant

**CRUEL** : Maurice Aubry 5<sup>ème</sup> adjoint, Suppléant

Par ailleurs, Sébastien DESTAIS a fait part de son souhait de démissionner de son mandat de conseiller communautaire suppléant.

Après une nouvelle consultation de Laval Agglomération, il s'avère que Sébastien DESTAIS n'a pas la possibilité de démissionner de son mandat communautaire tout en conservant son mandat municipal. Le Président de Laval Agglomération ne pourra pas accepter sa démission, considérant le cadre légal ci-après exposé :

*L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit un suppléant pour les communes membres d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération, quelle que soit leur taille, qui n'ont qu'un seul conseiller communautaire. Le rôle du suppléant est d'assister aux réunions du conseil communautaire à la place du conseiller titulaire en cas d'empêchement temporaire de ce dernier. La suppléance ne remet pas en cause le fait que seul le conseiller communautaire titulaire détient ce mandat, même si le suppléant peut siéger occasionnellement au conseil communautaire avec voix délibérative. En conséquence, il n'est pas possible de démissionner de la qualité de suppléant et les règles d'incompatibilité électorales ne s'appliquent pas aux suppléants.*

#### **8-CCAS : Désignation d'un nouveau membre extérieur**

Madame le Maire fait un point sur la première réunion du CCAS qui a eu lieu le 9 septembre 2014 et des pistes d'actions évoquées :

- Entretien des locaux
- Accompagnement des demandeurs d'emploi
- Accompagnement de parents en détresse (financier, rôle de parent)
- Comment repérer les personnes : accueil périscolaire, les écoles...
- Comment informer les familles ? Aller vers...
- Liens avec les associations Secours populaire, secours catholique, Croix Rouge
- Formation : estime de soi, parentalité
- Changer la perception du CCAS
- Le repas du 25 janvier 2015 : dénomination à revoir, mise à jour de la liste des invités, communication auprès des 65 ans et +

Suite à la démission de Monsieur Gérard Helbert. Monsieur Pascal Moigny, désigné par l'Association des Paralysés de France, sera nommé comme membre extérieur.

#### **9-Dossiers à traiter et priorités**

Les dossiers à traiter sont présentés et la définition des priorités a été débattue.

Madame le Maire évoque à nouveau la question du commerce et la mise en vente des deux bars.

A la question « la Mairie doit-elle accompagner la reprise des activités débit de boissons/débit de tabac et restauration ? », le conseil a voté à main levée et a répondu positivement à l'unanimité.

Des priorités ont été définies pour le traitement des différents projets :

- 1- Lotissement et santé
- 2- Commerce
- 3- Accessibilité
- 4- Contrat délégation Familles rurales
- 5- Contrat enfance jeunesse
- 6- Terrain football

Des groupes de travail se réuniront les prochaines semaines.

### 10-Questions diverses :

-Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu le 24 septembre réunissant l'ensemble des agents et les élus référents pour une présentation de l'organisation des ressources humaines : organigramme, rôle de chacun (élus, responsable RH, responsable de service, agent, référent TAP), gestion des absences/des remplacements et mise en place des entretiens professionnels au dernier trimestre.

(cf diaporama RH)

-Jacques Blanchet a été recruté pour 30.30/35<sup>ème</sup> en remplacement d'Adrien Rousselet pour partie. L'activité foot du mercredi après-midi n'est pas remplacée à ce jour. Rendez-vous va être proposé à l'Association Football.

-Commission voirie :

Une consultation va être lancée concernant le marquage au sol sur différents points de la commune.

Concernant le bassin d'orage, le bureau d'étude Séphy environnement a revu son étude, pour répondre au problème d'inondation en cas de fortes précipitations. Il propose l'installation de buses rondes (au lieu de buses carrées) ce qui limiterait le coût de l'investissement.

Concernant un projet d'aménagement en parcours bio-diversité, le bassin du Vicoin pourrait assurer la maîtrise d'œuvre (portage du marché public et travaux). Resterait à la charge de la commune la matière première. Dans ces conditions, Madame le Maire adressera une demande écrite d'intervention auprès du Bassin du Vicoin pour la prise en charge de la mission de maîtrise d'œuvre.

Commission culturelle :

Le samedi 18 octobre à 17h45, un groupe d'étudiants américains de l'University of Notre Dame (Etat d'Indiana), dont le fondateur est le Père Sorin, né à Ahuillé, viendra à Ahuillé, accompagné de leur enseignante Mme Odile Menyard.

Une réunion avec l'équipe de la bibliothèque a eu lieu le 23 septembre, un point sur les différents événements a été fait : Après-midi patois le 16 novembre à 15h30 à 16h30 / un

spectacle de Christine Renault le 29 octobre à 10h00 / l'heure du conte le 22 novembre à 10h.  
Des demandes d'aménagement ont été également formulées.

-La commune souhaite poser sa candidature pour accueillir les Nuits de la Mayenne l'année prochaine.

-Le comité de jumelage prépare les festivités du 30<sup>ème</sup> anniversaire en Allemagne. Dans ce cadre, une délégation allemande viendra à Ahuillé les 5 et 6 novembre.

-Le vernissage organisé par l'Art du Vicoin se tiendra le mercredi 22/10/2014 à 18h30 à la Salle des Lavandières.

Prochain conseil municipal le 28 octobre 2014

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

Délibération n°92/2014/039 - Personnel communal

Délibération n°93/2014/039 - Personnel communal : révision de poste

Délibération n°94/2014/039 - Affectation des résultats - Exercice 2013

Délibération n°95/2014/039 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget eau et assainissement et le budget commune

Délibération n°96/2014/040 - Décision modificative n°3 (Eau-assainissement)

Délibération n°97/2014/040 - Compteurs d'eau - branchement et tarifs eau et assainissement

Délibération n°98/2014/040 - Tarif du contrôle des réseaux d'eau à l'occasion d'une vente de maison dans le bourg d'Ahuillé

Délibération n°99/2014/040 - Location véhicule pour les activités du service animation jeunesse/passerelle pour les vacances scolaires de la Toussaint

Délibération n°100/2014/040 - Tarifs passerelle pour les activités et abonnement annuel pour l'animation jeunesse

Délibération n°101/2014/041 - Modification de certaines délégations

Séance du 25 septembre 2014  
Délibérations prises de  
n°92 à 101/2014

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Sébastien	DESTAIS	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHEsNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN-MANCEAU	
Michel	BERTHO	
Ellen	BARBEDETTE-RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	Excusé-pouvoir
Valéry	PORTAIS	
Géraldine	BRICIER	Excusée-pouvoir
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON-FAUCHER	
Damien	GUERET	Excusé-pouvoir